



## Conditions Générales de Vente (CGV) – DTC REPAIR

Dernière mise à jour : 23 décembre 2024

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont établies par la société DTC REPAIR

Ces CGV régissent toutes les opérations de réparation effectuées dans nos locaux. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies et sont accessibles sur notre site internet.

### Article 1 : Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les réparations réalisées par DTC REPAIR. Tout client, en confiant un appareil à notre société, accepte sans réserve ces conditions.

### Article 2 : Zone d'intervention

Nous assurons la prise en charge des appareils à réparer dans un rayon de 30 km autour de notre siège social. Les frais de déplacement sont inclus dans nos tarifs. Pour toute intervention en dehors de cette zone, des frais supplémentaires seront appliqués, que nous vous communiquerons sur demande.

### Article 3 : Processus de réparation

Lors de la remise de votre appareil pour réparation, un ordre de réparation sera établi et signé par vos soins. Une fois l'appareil reçu, nos techniciens se chargeront de la réparation. Nous nous réservons le droit de refuser la réparation d'appareils jugés défectueux ou contrefaits. Nous vous recommandons de sauvegarder vos données, car DTC REPAIR décline toute responsabilité en cas de perte de celles-ci.

### Article 4 : Délais de réparation

Le délai de réparation vous sera communiqué lors de l'établissement du devis. Notez que ce délai peut varier en fonction de la disponibilité des pièces nécessaires ou d'imprévus. Nous vous tiendrons informé de tout retard éventuel.

#### Article 5 : Garanties commerciales

Pour les appareils couverts par une garantie commerciale de DTC REPAIR, les réparations seront effectuées selon les termes de cette garantie. En cas de doute sur la validité de la garantie après le dépôt de l'appareil, un devis sera élaboré pour approbation.

#### Article 6 : Conditions des réparations hors garantie

Les tarifs pour les réparations hors garantie sont disponibles sur demande.

#### Article 7 : Restitution de l'appareil

La restitution de l'appareil sera effectuée uniquement après le règlement complet des frais de réparation et la présentation de l'ordre de réparation signé. En cas de retrait par une tierce personne, des justificatifs supplémentaires pourront être exigés.

#### Article 8 : Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par les moyens acceptés par DTC REPAIR, et le montant total doit être réglé avant la restitution de l'appareil. L'acceptation d'un devis implique l'engagement de régler la totalité du montant convenu.

#### Article 9 : Garantie des réparations

Les réparations réalisées sont garanties pour une période de trois mois à compter de la date de restitution de l'appareil. Cette garantie ne s'applique pas aux pièces détachées et accessoires installés.

#### Article 10 : Garanties légales

Les garanties légales de conformité et de protection contre les vices cachés sont respectées conformément à la législation française en vigueur, indépendamment de toute garantie commerciale.

#### Article 11 : Abandon d'appareils

Tout appareil non réclamé dans un délai d'un an suivant la fin de l'intervention sera considéré comme abandonné. DTC REPAIR se réserve le droit de disposer de l'appareil conformément à la législation en vigueur.

#### Article 12 : Responsabilité

DTC REPAIR s'engage à réaliser les réparations en respectant les normes professionnelles. Cependant, notre responsabilité ne peut être engagée en cas de dysfonctionnement ultérieur causé par une mauvaise utilisation de l'appareil par le client.

#### Article 13 : Réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier ou par e-mail. Nous nous engageons à répondre dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de votre réclamation.

Pour toute information complémentaire concernant nos CGV, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de notre site. Nos équipes sont disponibles pour répondre à toutes vos questions.